

Localisation : 23 Référence : IA23000325
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Adresse : place Courtaud
Titre courant : fontaine de la Pompe puis fontaine Courtaud Diverneresse
Dénomination : fontaine
Appellation et titre : fontaine de la Pompe , fontaine Courtaud Diverneresse

Cartographie : Lambert2 0587322 2098149

Cadastre : 2003 AL non cadastré ; domaine public

Statut juridique : propriété de la commune

Protection :

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2002 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2002 ; © Ville de Felletin, 2002

HISTORIQUE

Datation : 4e quart 19e siècle. 1880 (porte la date) .

Auteur(s) :

Leclerc de Lestanque (architecte) , Planier P.J.M. du (architecte) , Creda Joseph (fontainier) , Rabayet (fontainier) , Massé Palisson (entrepreneur)
(attribution par source).

Commentaire : Il existait à la fin du 18e siècle, à l'emplacement même de cette fontaine actuelle, une ancienne fontaine. Cette première fontaine, composée d'un bassin et d'une pyramide, avait été vraisemblablement reconstruite selon un projet de l'architecte P.J.M. du Planier, dressé le 2 juillet 1798 (projet faisant suite d'ailleurs à un premier projet non réalisé, dressé le 15 juin 1786, par Leclerc de Lestanque). Cette reconstruction avait été réalisée probablement au cours du 1er quart du 19e siècle puisqu'en 1809 deux fontainiers clermontois, Joseph Creda et Rabayet, s'engageaient à effectuer des travaux. Par la suite, cette fontaine, victime de dégradations en 1819, connût des réparations diverses, en 1827, effectuées par le sieur Massé Palisson, puis en 1850 ; cette fontaine était appelée fontaine de la Pompe, car elle était pourvue d'un système de pompes brevetées et, selon le registre de délibérations du conseil municipal du 14 août 1859, elle était la seule fontaine de Felletin qui, en temps de sécheresse, ne tarissait jamais#La fontaine actuelle a été inaugurée en 1880 et ornée d'un buste en bronze, placé en 1881 et représentant Jean-Jacques Courtaud Diverneresse ; ce buste, pesant 60 kg et dont la municipalité fit exécuter un moulage, a été enlevé le 4 février 1942 par les établissements de Tulle, Veyres-Périeré, pour être envoyé à la fonte ; il fut remplacé par le buste en pierre actuel réalisé à partir du moulage. Jean-Jacques Courtaud Diverneresse, né à Felletin en 1794 et mort à Paris en 1879, fut un professeur aux opinions libérales fortement affirmées, se consacrant après sa retraite aux travaux de philologie, fervent défenseur de l'enseignement classique.

DESCRIPTION

Localisation : 23 - Felletin Réf. : IA23000325
Adresse : place Courtaud
Titre courant : fontaine de la Pompe puis fontaine Courtaud Diverneresse
Dénomination : fontaine

SITUATION : en ville

MATERIAUX

Gros oeuvre : andésite

DECOR

Technique : sculpture ; sculpture (étudiée dans la base Palissy)

Représentation : ornement architectural ; armoiries ; ornement végétal ; lion

Jean-Jacques Courtaud Diverneresse, représenté en buste, orne la colonne centrale. Sur la colonne, cannelée et surmontée d'un chapiteau corinthien, sont sculptées les armoiries de la ville, encadrées d'une couronne de laurier : d'or à trois fascés de gueules, celle du milieu chargées de trois feuilles de laurier d'argent. Sur le soubassement de la colonnes les quatre déversoirs sont ornés de têtes de lion sculptées.

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Une vasque octogonale en pierre de Volvic, à profil galbé, présentant, dans sa partie centrale, une colonne, constitue la fontaine. La colonne est agrémentée d'un décor sculpté en bas-relief et d'un décor sculpté en ronde bosse qui la couronne ; elle repose sur un haut soubassement octogonal, orné, sur quatre faces, d'un décor traité en haut relief. Sur la face antérieure du soubassement sont gravées les initiales R F ; la face latérale gauche porte l'inscription : COURTAUD / DIVERNERESSE / SAVANT / HELLENISTE / NE / A FELLETIN / 1794. Une plaque commémorative encastrée dans la face latérale droite porte l'inscription : LE BUSTE A ETE EDIFIE / PAR LES AMIS / DES LETTRES GRECQUES. / PRESIDENTS DU COMITE / DE SOUSCRIPTION / E. EGGER DE L'INSTITUT. / MILLER DE L'INSTITUT. / A. DUMONT DIRECTEUR / DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. / LASSAIGNE / MAIRE DE FELLETIN / 14 AOUT 1881. Sur une autre face est inscrit : ERIGEE EN 1880. La face postérieure du soubassement présente une ouverture rectangulaire avec un vantail en métal.

Documentation

Archives

A.D. Creuse

Série O

O 407

O 410

-Voirie. Travaux publics. Fontaines. Réparation aux fontaines, construction d'une fontaine à pompe...1848
Ce projet comprend "la démolition de la pyramide et des puits..., le démontage de la pompe... ; une nouvelle pompe sera établie à l'ancien puits placé au point culminant de la ville, près de la maison du citoyen Sarciron, ou près de l'écurie du citoyen Mouret ... ; ce local étant sur le point culminant de la ville, on utiliserait l'eau qui se trouve dans l'ancien puits placé au milieu de la rue, et qui a été recouvert afin d'éviter les accidents..."

Série F

18 Fi 1393

-Reproduction d'une photographie montrant des maisons appelées les auvents et la fontaine érigée en l'honneur de Courtaud Diverneresse , imprimerie Gaboriau, 2e moitié 19e siècle (avant 1883 ou 1884).

A.C. Felletin

2D1

-Délibération municipale. **18 août 1791**

Il est dit « que depuis plusieurs années la fontaine publique ne flue plus, soit à défaut d'entretien, soit à défaut de remplacement des corps en bois qui sont peut-être pourris. Jusqu'à cette époque la reconstruction a toujours été différée parce que la ville n'a aucun fond patrimonial pour faire face à la dépense qu'il y aurait à faire.

La municipalité s'engage à la reconstruction de la fontaine publique de cette ville sur les dimensions et devis qui en seront faits par Leclerc ingénieur du département.

-Délibération municipale. **9 juin 1792.**

La reconstruction de la fontaine publique dépend du remboursement de sommes considérables dues par les sieurs Roy de Pierrefite et Sandon.

4E3

-Plan, profil et élévation de la fontaine de la commune de ; s. d [15 juin 1786].

Plan dressé par le sieur Leclerc de Lestanque ; échelle : 1 cm = 9 pouces.

Papier, encre et lavis couleur ; 42,5 x 54 cm.

-Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin (conduite et remplacement de la fontaine de la ville) ; **15 juin 1786.**

. Fait par le Sieur Leclerc de Lestanque [?] sous ingénieur des ponts et chaussées expert à ce commis, joint plan précédent.

-Reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin. Détail estimatif de la dépense à faire ; **2 juillet 1798.**

Documentation (suite)

A.C. Felletin (suite)

4E3 (suite)

-Attestation. S. d. (vers 1809).

Josph Creda et Rabayet, frères fontaniers demeurant à Clermont-Ferrand, s'engagent à faire à Felletin deux fontaines, savoir une sur l'emplacement de l'ancienne et l'autre, sur la place dite du Moutier ...

-Procès-verbal du **4 octobre 1819.**

Constat des dégradations s faites sur la principale fontaine de la ville.

-Comptes pour ouvrages et fournitures pour la fontaine. **10 novembre 1827.**

Comptes avec le sieur Massé Palisson ferblantier à Aubusson pour ouvrage et fournitures par lui faite à la fontaine à pompe de Felletin.

-Délibérations municipales **des 12 mai 1849 et 7 mai 1850.**

La fontaine dite de la Pompe qui sert au besoin des habitants de la plus grande de la ville est dans un état de dégradation complète ..

Le maire est d'abord autorisé à faire reconstruire de suite le puits de la fontaine, l'autorise à la faire recouvrir en se servant de l'ancienne pompe... le maire a fait faire des fouilles, a été obligé de reconstruire à neuf les deux puits ... total : 1623 f. de dépense.

-Délibération du **14 août 1859.**

Mentionne que la fontaine est pourvue d'un jeu de pompes breveté qu'en cas de dérangement, il est impossible de faire réparer ailleurs que dans la maison de Paris qui l'a fourni qu'il est nécessaire de se pourvoir d'un nouveau jeu.

-Délibération du **13 février 1942.**

Enlèvement de la statue en bronze de Courtaud Diverneresse.

Bibliographie

(Exposition. Limoges.1999) **L'état et l'art (1800-1914). L'enrichissement des bâtiments civils et militaires en Limousin, p. 126**

LISTE DES PIÈCES ANNEXES

- I - Renseignements chronologiques concernant la fontaine Courtaud au 18^e siècle et début 19^e siècle.
- II - Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin (conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786
A.C. Felletin.
- III - Détail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin – 15 juin 1786.
A.C. Felletin.
- IV - Détail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin
- 2 Juillet 1798
A.C. Felletin.
- V - Procès-verbal constatant des dégradations faites à la fontaine principale de la ville – 4 octobre 1819.
A.C. Felletin : 2 D1
- VI - Comptes pour ouvrages et fournitures avec M. Massé Palisson – Novembre 1827.
A.C. Felletin
- VII - Décompte des travaux fait à la fontaine de la Pompe – 7 mai 1850
A.C. Felletin

PIECE ANNEXE I

Renseignements chronologiques concernant la fontaine Courtaud au 18^e siècle et début 19^e siècle

- 15 juin 1786 Devis des ouvrages à faire pour la reconstitution de la fontaine de la ville de Felletin (conduite et remplacement de la fontaine de la ville).
Fait par le **Sieur Leclerc de Lestanque** [?] sous ingénieur des ponts et chaussées expert à ce commis, joint avec le plan de la dite construction (cf. pièce annexe II).
A.C. Felletin 4E3
- 15 juin 1786 Détail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin fait par le **Sieur Leclerc de Lestanque** (cf. pièce annexe III).
A.C. Felletin 4E3
- 18 août 1791 Délibération de la municipalité et du conseil général de la commune de la ville de Felletin.
Concerne l'examen des comptes des Sieurs Bennat, Sandon et Roy de Pierrefite. (ils sont créanciers vis à vis de la commune).
La municipalité s'engage à la reconstruction de la fontaine publique de cette ville sur les dimensions et devis qui en seront fait par Leclerc ingénieur du département.
A.C. Felletin 2D1
- 9 juin 1792 Délibération municipale
La reconstruction de la fontaine publique dépend du remboursement de sommes considérables dues par les Sieurs Roy-de-pierre-fite et Sandon
A.C. Felletin 2D1
- 12 juin 1792 Délibération municipale
La municipalité est chargée de prendre tous moyens nécessaires pour parvenir à l'apurement des comptes et à la reconstruction de la fontaine publique.
A.C. Felletin 2D1
- 14 août 1792 Délibération municipale
La municipalité de Felletin réitère sa demande, aux administrateurs du département à Guéret, d'appuyer les comptes ci-dessus et de reconstruire la fontaine publique.
A.C. Felletin 2D1
- 18 juillet 1793 Mention de la reconstruction d'une fontaine. En devis, déjà fait par le citoyen **Leclerc**, n'a jamais été exécuté ; urgence de se le procurer en le demandant à la veuve Leclerc.
A.C. Felletin (1790-1795)

PIECE ANNEXE I (suite)

Renseignements chronologiques concernant la fontaine Courtaud au 18^e siècle et début 19^e siècle

- 23 décembre 1798 Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du département de la Creuse/3 nivôse an 7.
Mentionne un devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de la commune de Felletin. Il est jugé apporté des renseignements insuffisants qui ne sont plus en rapport avec les tarifs de l'époque. Le dessin représente un obélisque qui doit être simplifié et son élévation être plus en rapport avec sa base. Le dessin seulement mentionné, renvoie peut être au document de 1786 ?
- 1819 Procès-verbal constatant des dégradations faites à la fontaine principale de la ville (cf. pièce annexe V).
- Novembre 1827 Comptes pour ouvrages et fournitures avec M. Massé Palisson (cf. Pièces annexe VI).

PIECE ANNEXE II« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) - 15 juin 1786

A.C. Felletin

Cette fontaine sera refaite entièrement à neuf
 toutes les conduites ^{+ tant} pour recueillir les eaux du puits
 de Beaumont qui de la fontaine de Lou, seront en
 tuyaux de terre de Sermentisson, et celles pour
 recueillir les eaux dans le puits de St. Sepin.
 Au dessus du puits de Beaumont seront en toutes creuses
 seulement.

Le bassin de la fontaine sera reconstruit ainsi
 que la pyramide dans le même emplacement que
 l'ancien, et suivant les dimensions qui seront
 indiqués. Et après.

Le puits de Beaumont étant dégradé sera
 démolis et reconstruit en pierre de taille ou se servira
 pour cette reconstruction des matériaux provenant
 de la démolition, et comme il y en aura beaucoup
 qui ne pourront pas servir il sera fait tous les
 emplacements nécessaires.

Il sera construit dans la longueur des conduites
 en tuyaux de terre de Sermentisson, cinq regards
 savoir quatre petits regards ou puissards, et un

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

1. Regain de Chasse ou de Distribution, le premier
 2. Des petits regards sera placé six toises au dessous
 Du puits de Beaumont le 2^{me} sera construit à la
 3. place de celui qui enferme la fontaine de la ville
 Le 3^{me} dans le Chemin qui separe le pré du
 4. S^{rs} Dabreuil de celui du S^{rs} Lepine, le 4^{me} dans
 5. la terre du S^{rs} Diverneresse ou l'on tient les foires
 6. d'hyver, le 5^{me} qui sera le regard de Chasse
 ou de Distribution sera placé près la porte du
 7. jardin du S^{rs} Lepine se joignant le mur du jardin
 Le tout conformément aux Directions qui seront
 Données par l'ingénieur chargé de la conduite
 de la fontaine.

1. Dimensions en general qualités
 2. Des matériaux de Construction

1. Les Conduites ou tuyaux de terre de Serment pour
 2. auront ensemble quatre cent treize toises de longueur
 3. Chacun des tuyaux aura deux pouces de diamètre
 4. à l'origine, ou les choisira de terre bien cuite, et on
 5. aura grand soin de ne pas se servir de la pierre
 6. de fûndis.

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) - 15 juin 1786

A.C. Felletin

- 1^{re} Les tuyaux seront posés sur des boîtes et bien jointivement dans des tranchées de ^{quatre pieds} trois pieds de ~~quatre pieds~~ profondeur, ~~car on fera une~~ profondeur qui sera ouverte entre les regards et dont la profondeur sera au moins de trois pieds, et plus garnies dans les boîtes de chaux et de poix et de tuf. et ce sur une plus grande profondeur. Les tuyaux seront garnis dans les boîtes de municipal chaux et de poix et de tuf dans un massif
- 2^e ~~de maçonnerie de chaux et de poix et de tuf sur le terrain ferme~~ de chaux et de poix et de tuf sur le terrain ferme laquelle aura deux pieds de largeur sur ~~deux~~ six. et dont l'autant d'épaisseur / la largeur sera de six à sept pieds sur six à sept, et de plus à la profondeur ou à l'endroit le terrain ferme
- 3^e Les conduites de terre crue seront également établies dans une tranchée de trois pieds de profondeur sur un massif de maçonnerie de six pouces de ~~longueur~~ ^{hauteur} sur ~~un~~ ^{un} pied d'épaisseur, les conduites seront recouvertes par des dalles de pierre du pays qu'on appelle vulgairement la baine ou observera de construire la maçonnerie des conduites de laisser des intervalles de distance le système pour recevoir les filtrations.

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

Les quatre puits ou regards seront d'une
 seule pierre de deux pieds du carré ou de ~~deux~~
 Laquelle sera creusée de six pouces de profondeur
 de manière qu'il reste quatre pouces d'épaisseur à la
 pierre, les regards seront recouverts par un chapis
 de même largeur recouvert lui-même d'un bouchon
 de six huit pouces du carré et de quatre pouces
 d'épaisseur. Les pierres forment le chapis seront
 posées et bien jointivement sur le socle ou regard, et
 garnis dans les joints de ciment et l'aune des pierres
 qui forment le chapis porteront une feuille
 d'un pouce de profondeur pour recevoir le bouchon
 dans lequel il sera serré un anneau de fer pour

pourvoir lever lorsqu'il en sera nécessaire.
 Chaque des regards dont on vient de parler
 sera établi à trois pieds de profondeur au-dessous
 de la surface du terrain afin qu'ils puissent être
 recouverts d'un pied de terre au moins.

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

Le regard de la fosse ou distributeur aura deux pieds six pouces de largeur dans œuvre et six pieds de hauteur, mesuré depuis le fond du regard, jusqu'à la naissance de la ouverture le fond de ce regard sera d'une pierre creusée sur un pied de profondeur le surplus des murs sera en maçonnerie de son moëlon de haut et de bas, on observera en construisant les murs de laisser l'ouverture nécessaire pour pratiquer une porte de deux pieds six pouces de hauteur sur deux pieds de largeur. Cette ouverture sera revêtue de toute l'épaisseur du mur de quart de pierre de taille portant feuillure pour recevoir une porte double en bois de chêne laquelle sera garnie d'une bonne serrure à taitre.

Le regard sera voûté en briques et recouvert en pavillon par des dalles de pierre bien jointées en ciment, cette ouverture aura neuf pouces d'élévation au dessus de la voûte ce qui lui donnera la pente nécessaire pour l'écoulement des eaux de pluie.

tous les joints de l'intérieur du regard

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

Seront fait en cuivre perpétuel, y sera en outre posé à l'égout, et à celui de la fontaine de Louvaine souppape de cuivre afin de pouvoir les mettre à sec lorsqu'on voudra les nettoyer. On observera dans toute la longueur des conduites de poser et diriger les corps sur une pente uniforme autant que faire se pourra et surtout de les établir de manière qu'ils puissent être découverts, de deux pieds de terre au moins.

Le bassin de la fontaine sera construit à la place de l'ancien, y sera circulaire et aura sept pieds trois pouces de diamètre, et trois pieds de profondeur, y sera composé de six quartiers de pierre posés à tenon sur des alèges qui auront six pouces d'épaisseur sur vingt un pouces de largeur. La pyramide qui sera placée au milieu du bassin aura six pieds huit pouces de hauteur comprises le ^{pede} socle et le couronnement. le ^{pede} socle aura deux pieds six pouces de largeur au carré et trois pieds de hauteur, la pyramide aura au socle deux pieds six pouces au carré et cinq pieds neuf

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

proves de hauteur depuis le socle sur lequel elle
sera établie en retraite de deux proves jusqu'à côté
le chapiteau, à cette hauteur son épaisseur sera réduite
à quinze proves le chapiteau composé de deux
reglets et un fût aura cinq proves de hauteur
en tout.

Surue qui servira de couronnement à la pyramide
aura dix huit proves de hauteur compris la base
qui en aura cinq, la plus grande largeur de surue
sera de vingt et un prove.

Chaque des faces de la pyramide sera ornée d'une
table sur laquelle des liges estables laiseront dans
tout leur pourtour un champ de trois proves de
largeur.

La pyramide sera percée dans le milieu de
l'intérieur pour recevoir le tuyau montant, le
tuyau sera en plomb, il aura deux proves de diamètre
sur dix huit pieds de longueur depuis son embouture
avec les corps de terre jusques à la cave qui sera
pratiqué dans la pyramide pour recevoir les eaux
et les distribuer dans les deux robinets qui

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

aboutiront au ^{deux} mufles plaines a l'et effet
a trois pieds trois pouces au dessus du ^{code} de la
pyramide sur les faces qui regardent les deux bouts
de la voie.

Le sassin, ~~de la~~ pyramide compris le ^{code} ~~code~~
et le couronnement tout sera en pierre de volvic
taillée conformément au plan du suivant les
niveaux qui lui seront données. Les alaignes tant
sous le sassin que sous le ^{code} de la pyramide
seront en pierre de pays.

Les alaignes portant les gardes du sassin seront
stabilis ainsi que le ^{code} de la pyramide sur un
massif de maçonnerie au haut duquel de deux
pieds d'épaisseur deux poutres formant les gardes
du sassin seront posées bien a plomb et les alaignes
seront garnies dans les joints et dans les saumures de
ciment perpétuel, ensuite on posera sur les gardes
du sassin une sautoir de fer de 3 pouces de
largeur sur un pouce d'épaisseur garnie de goudron
laquelle sera noyée dans l'épaisseur de la pierre de pays
a la rencontre de chaque joint afin de pouvoir
remonter du ciment lorsqu'il sera nécessaire.

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

Il sera également posée sur elle sur les gardes
du bassin sur la retraite du Tude de la pyramide
vis à vis de chaque robinet deux saues de fer d'un
pouce en carré espacés de trois pouces l'un de l'autre afin
de supporter les saues de faulites usagés
à la fontaine :

Le côté de la pyramide qui sera ouvert ou la
cavité établie sur un massif de maçonnerie de deux pieds
de largeur sera formé par trois assises d'un pied
de largeur de ses quartiers qui formeront les assises
auront la longueur nécessaire pour qu'il y ait quatre joints
sur saque. On y fera de même trois assises de pyramide
qui sera montée par assises de quatre d'un pied de hauteur
soit par assises posées et nivelées l'une sur l'autre
et mortées de ciment de ses joints. Les faits sur suite
de ciment perpétuel.

Sur une couppe de sa base servante de couronnement
à la pyramide sera dressée une seule pierre la base de
lad. urine portera un tenon de six pouces de largeur
sur trois de hauteur lequel entrera dans la cave
pratique pour la sortie des saues dans l'intérieur
de la pyramide et lui servira de ouverture, sur sorte
que lorsqu'on voudra visiter lad. cave il faudra en
lever lad. urine :

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

Lorsque le bassin sera fait le parfait ou le pavé
en quarraux de pierres de taille les quarraux etrou
posés sur une forme de ciment et les joints etrou tous
refaits du ciment perpétuel après.

ou on commencera à poser les corps pour la
conduite que lorsque tous les regards, le bassin et la
pyramide etrou perfectionnés, on commencera d'abord
à poser les corps qui doivent se joindre au tuyau
montant et successivement toujours en montant vers
les sources en observant tout ce qui est de vis pour
la construction des conduites

Clause de Condition :

Comme il est très important pour la ville que la
fontaine soit faite solidement et d'ailleurs pour
les adjudicataires qui des gens de l'art, dont la
réputation est faite et dont les talents sont
reconnus pour les sortes de constructions

PIECE ANNEXE II (suite)« Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la fontaine de Felletin »

(conduite et emplacement de la fontaine de la ville) – 15 juin 1786

A.C. Felletin

L'adjudicataire ne se servira pour les nouvelles constructions d'aucun matériaux provenant des démolitions de l'ancienne fontaine à la réserve des deux mufles, de des pierres de l'ancienne pyramide qu'il pourra employer soit pour le pavé du nouveau bassin, soit pour les massifs de maçonnerie ou pour les aalages, si elles peuvent servir, il se fournira à ses frais de tout les matériaux outils lequipage &c généralement tout ce qui est nécessaire à l'exécution de lad. fontaine il donne & donne sa suffisante caution, & demeurera garant de la solidité des ouvrages pendant un an

Le jour de la felletin le 15 juin 1786

L'Adjudicataire
L'Abbé Delostanque

PIECE ANNEXE III

« Detail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin » - 15 juin 1786

A.C. Felletin

Detail estimatif de la dépense
à faire pour la reconstruction
de la fontaine de la ville de Felletin

fouille des terres pour l'emplacement des
Corps.

162 toises cube de terre à 15 ^e la toise pour fouille recharge &c.	266 ^{rs} 5 ^{cs} 0 ^{ds}	}	316 ^{rs} 5 ^{cs} 0 ^{ds}
Remblais des terres pour recouvrir les corps.			
100 toises cube à 10 ^e pour le projet seulement	50 ^{rs} 0 ^{cs} 0 ^{ds}		

4 regards ou puits

Detail d'un regard :

9 pieds de pierre pour le bac à 12 ^e pour le terrage	5 ^{rs} 8 ^{cs} 0 ^{ds}
6 pieds de taille à 20 ^e le pied à cause de la disjction	6 ^{rs} 0 ^{cs} 0 ^{ds}
pour la conduite à 8 ^e le pied	3 ^{rs} 12 ^{cs} 0 ^{ds}
le chapis & le bouchon en pierre de voline	11 ^{rs} 4 ^{cs} 0 ^{ds}
un anneau de fer pour le bouchon seulement	1 ^{rs} 4 ^{cs} 0 ^{ds}
compris	
un anneau de fer pour le pose du regard	2 ^{rs} 13 ^{cs} 0 ^{ds}
Ciment pour les joints	0 ^{rs} 10 ^{cs} 0 ^{ds}
	30 ^{rs} 13 ^{cs} 0 ^{ds}

et pour les quatre regards à 30^{rs} 13^{cs} le
regard

122^{rs} 12^{cs} 0^{ds}

Le regard de Distribution

13 pieds de pierre pour le bac à 12 ^e pour le terrage	7 ^{rs} 16 ^{cs} 0 ^{ds}
9 pieds de taille à 20 ^e	9 ^{rs} 0 ^{cs} 0 ^{ds}
Conduite du bac	4 ^{rs} 10 ^{cs} 0 ^{ds}
1 toise 5 pieds de maçonnerie de moellon sur un pied d'épaisseur à 5 ^e la toise tout compris	5 ^{rs} 8 ^{cs} 0 ^{ds}
1/2 toise carrée de maçonnerie en brique pour la voute du regard à 5 ^e la toise tout compris	2 ^{rs} 10 ^{cs} 0 ^{ds}

PIECE ANNEXE III (suite)

« Detail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin » – 15 juin 1786

A.C. Felletin

14 pieds de pierre pour le revêtement de la porte du regard à 30 ^e le pied conduite mortise pose conduite tout compris	19..10..0	} 93..6
une porte double en bois de chêne garnie de gousset ferures & d'une serrure batante façon pour tout compris	9..10..0	
12 pieds de la baigne pour la ouverture du regard 6 ^e le pied	3..12..0	
cinquante pour les joints de la ouverture du regard de pour deux de l'intérieur	1..10..0	
2 Souffape en cuivre avec les tuyaux en plomba 15 ^e pièce en	50..0..0	

Conduite en tuyaux de terre de
Serautepou le la thuille creuse

1500 tuyaux de terre suite à 30 ^e le pied	750..0..0	} 2466 ^e 10	
les 1500 tuyaux pasout 30 mille à 3 ^e le pied pour la conduite	900..0..0		
500 thuelles creuses à 20 ^e le mille	10..0..0		
3100 pieds cube de maçonnerie de miolon surhaus en able pour le revêtement des conduites à 2 ^e le pied	310..0..0		
9 quintaux de pois de sienne pour les boudines des tuyaux à 25 ^e le pied	225..0..0		
30 livre de chaux à 10 ^e	15..0..0		
main d'œuvre pour la pose des tuyaux à 10 ^e par toise courante	206..10		
200 pied de la baigne pour recouvrir la conduite à thuille à 2 ^e le pied en	40..0..0		

PIECE ANNEXE III (suite)

« Detail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin » – 15 juin 1786

A.C. Felletin

cy Contre	273 [#] 16 ^v	
Main d'œuvre pour la pose du bassin & de la pyramide	25 00	2988 [#] 5 ^v
2 quintaux de ciment perpétuel pour tous les joints de la pyramide & du bassin à 20 th le quintal	40 00	
la bande de fer pour les gardes du bassin pesant 150 livres à 10 ^s la livre seulement	63 00	319 [#] 16 ^v
compris		
les 4 bases de fer pour supporter les eaux pesant 110 livres à 6 ^s la livre seulement compris	66 00	
les tuyaux montant de la pyramide au plomb à 4 th le pied posés & bûchés tout compris fait pour les 14 pieds	72 00	

Le % de bénéfice de l'entrepreneur

350[#] 1^v

355[#] 0^v

total

3905[#] 1^v

a Felletin le 15 juin 1786

L. M. Destanque

PIECE ANNEXE III (suite)

« Detail estimatif de la dépense à faire pour la reconstruction de la fontaine de la ville de Felletin » - 15 juin 1786

A.C. Felletin

Réparation au puits de
Beaumont

pour la démolition du puits	3..10	} 31..12
19 pieds de pierre pour le remplacement à 15 le pied pour terrage de conduite	14..5	
main d'œuvre pour la reconstruction du puits	8..10	
Ciment pour les joints	3..15	
une grille en fer et laun pour le chappi et saup	1..12	
<u>Sapin de pyramide</u>		
Démolition de l'ancien sapin et pyramide	4..10	
pour les gardes du nouveau sapin de 22 pieds de circonférence à 4 ^{te} 10 le pied courant pris fait à volée	99..00	
la pyramide comprise le cube de la couronnement taillé conformément au plan l'entra tendue felletin pris fait à volée	115..10	
22 pieds de pierre d'apais pour les aîges des gardes du sapin à 20 le pied tout compris	22..00	
36 pieds cube de maçonnerie au socle pour le massif qui doit supporter le sapin de la pyramide à 10 le pied faon mortier tout compris	14..00	
paré du sapin 37 pieds carré à 4 le pied tout compris	14..16	

273..16
9030

PIECE ANNEXE V

Procès-verbal constatant des dégradations faites à la fontaine principale
de la ville (4 octobre 1819)

A.C. Felletin : 2 D1

« Le quatre octobre de l'an dix huit cent dix neuf environ sept heure du matin, nous maire et adjoints de la ville de Felletin, instruits qu'on avait dégradé la principale fontaine de cette ville dans la soirée du trois octobre nous sommes transportés sur le local ou est placé cette fontaine et nous avons reconnu qu'en effet on avait abattu et jeté à terre sans aucune précaution les deux pierres qui terminent supérieurement la pile quarrée de la dite fontaine et qui servent l'une d'entablement et l'autre de chapiteau. Ces deux pierres ont été endommagées de manière à ce qu'elles ne peuvent remplir leur première destination, et par leurs chutes ont encore occasionnées la dégradation suivante :

1° elles ont écorné la grande bache dans environ huit pouces d'étendue

2°elles ont arraché l'une des trois barres doubles de fer qui servent de support aux vases destinés à recevoir l'eau qui jaillit par trois tuyaux différents, en arrachant avec violence ce support ; les pierres aux quelles étaient fixées ses deux extrémités ont été brisées et ne peuvent plus recevoir de support, ce qui doit nécessiter une nouvelle reconstruction de la pile. Celui qui a été mis hors de service fait face à la maison du sieur Thiers-Bonafont Boulanger. Ce délit dont nous ne connaissons ni le motif ni les auteurs a été exécuté dans la soirée du trois octobre présente année sur les neuf heures du soir. Il paraîtrait qu'il a été commis par un homme et deux femmes.

Nous formons cette conjecture d'après les déclarations de demoiselle Françoise Drive fille aînée du sieur Drive, d'Anet Manouby de Jean Lenoir dit Ganier et de Joseph Sareiron fils de Léonard Sareiron dit frisé[?] qui nous on dit avoir vu en se promenant sur les auvents à l'heure déjà indiquée un homme et deux femmes appuyés sur le banc du sieur Lacaux [?] vis a vis la fontaine qui probablement épiaient le moment favorable d'exécuter leur projet sans être vus et qui après l'avoir accompli se sont enfuis avec célérité, ils ont parcouru le passage de la traverse et sont dirigés à droite dans la grande rue. Ils n'ont pas pu être reconnus ; mais il est bien probable que ce sont les trois individus qui ont commis ce délit puisqu'immédiatement après la chute des deux pierres indiquées qui a occasionné un bruit considérable, on les a vu distinctement se sauver avec promptitude.

Malgré nos recherches, il nous a été impossible de découvrir qu'elles sont ces trois personnes et par conséquent quels sont les auteurs de ce délit. Nous avons cependant cru nécessaire de le constater par le présent procès verbal que nous déclarons contenir vérité en foi de quoi nous avons signé à la mairie de Felletin le 4 octobre 1819. »

Signés : Delaporte, maire (et deux adjoints)

PIECE ANNEXE VI (suite)

« Comptes pour ouvrages et fournitures avec M. Massé Palisson » – Novembre 1827
A.C. Felletin

repon

à avoir fait deux courses de chaque côté de
Balanciers y

autre mandal de l'ancien et de l'ancien de l'ancien		
1. de la fourniture de l'ancien de l'ancien de l'ancien		
deux pour l'ancien de l'ancien de l'ancien à 17 25 y	16	
2. de l'ancien de l'ancien de l'ancien		
19. de l'ancien de l'ancien de l'ancien à 17 50	28	75
Entretien des matériaux	5	50
achat d'un bac en pierre de l'ancien de l'ancien		
deux mètres de l'ancien de l'ancien de l'ancien		
que celui qui est de l'ancien de l'ancien de l'ancien		
est placé de l'ancien de l'ancien de l'ancien	64	
de mandal de l'ancien de l'ancien de l'ancien	112	25
	112	25

du 29. glw 1827

sur quoi j'aurai à payer
à l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de l'ancien de l'ancien

PIECE ANNEXE VI (suite)

« Comptes pour ouvrages et fournitures avec M. Massé Palisson » - Novembre 1827
A.C. Felletin

Ouvrage fait et Marchandises fournies
à la réparation de la Pompe de Felletin
par moi M. Massé Palisson ^{fonctionnaire} et Aubusson

Pour la fourniture de deux brides sortant leur soupape du poids de 13 livre à 34 10 s ^{ts} fait	45 # 10 s ^{ts}
Pour la fourniture de 15 livre Plom à 12 s ^{ts} la livre fait	9 #
Deux Sabots ou piston garni de leur cuir et Clapi à 10 francs pièce fait	20 #
Trois Employés et leurs soudure moins un quart à 2 # la livre fait	17 # 10 s ^{ts}
Pour le cuir grand des deux brides	1 # 10 s ^{ts}
Pour deux voyages et deux jours de travail	20 #
avec aide pour le transport des deux corps	27 #
Pour 10 v ^{ts} de Rechange à 1 # pièce	10 #
Plus un m ^e grange qui a fait par ^{raison} ces ouvrages faire le grand a été averti et éliminé de mécanisme de la pompe	
	- 10
	140 10

PIECE ANNEXE VII« Décompte des travaux fait à la fontaine de la Pompe » - 7 Mai 1850

A.C. Felletin

à la même séance Présens Les mêmes membres.

Considérant que la fontaine de la pompe qui sert au besoins des habitants de la plus grande partie de la ville a été envahie par des infiltrations de matières indurables, et qu'il étoit de la plus grande urgence d'y mettre des ouvriers et de la faire réparer, qu'ainsi après y avoir été autorisé par une précédente délibération, le maire a fait faire des fouilles, on a été obligé de reconstruire à neuf les deux puits, et s'il en est résulté une dépense assez élevée, au moins la ville possède aujourd'hui une fontaine qui seule pourrait suffire aux nécessités de tous les habitants.

Considérant qu'il est indispensable de payer les ouvriers qui ont été occupés ainsi que les fournisseurs, que les mémoires précédentes ont été examinés par les membres du conseil municipal, chargés de la surveillance des travaux, et qu'ils sont tels.

1 ^{er} à Michel Guiraud, maçon et tailleur de pierre	207 ^{fr} 50
2 ^o à Lemenuel de La Fayette, maçon	141 10 ^c
3 ^o à Jean Pinthon, maçon	195 ^{fr}
4 ^o à Jacques Granchet, maçon	42 ^{fr} 50 ^c
5 ^o à Darciron fils, pionier	26.
6 ^o à Darciron père, pionier	61
7 ^o à Malter et Loutray voituriers	19 ^{fr} 25 ^c
8 ^o à Boudenonnet Neg ^t pour de la chaux	77 ^{fr} 50
9 ^o au s ^t Lepine débitant de poudre	55 ^{fr} 70
10 ^o à Pierre Saquet journalier	25 ^{fr} 70
11 ^o à Beryet marichal	12 ^{fr}
12 ^o à Antoine Benoit	163 ^{fr}
13 ^o à Galandon des Granges. Bonvies	12 ^{fr} 50
14 ^o à Douquet de Labory	8 ^{fr}
15 ^o à Lelissier, Tailleur de pierre	41 ^{fr} 10
16 ^o à Pauliane du Maber	19

PIECE ANNEXE VII (suite)« Décompte des travaux fait à la fontaine de la Pompe » – 7 Mai 1850

A.C. Felletin

17 à Benoit Péne	6' 25
18 au S ^r Bataux pour fournitures	44
19 au S ^r Chaumeix Doulier	40
20 à M ^r Denon	28
21 à M ^r Champeaux pour des fournitures extraordinaires occasionnées par les élections	425 ^r 80
Total.....	1023 ^r 90 ^c

— Considérant que ces dépenses étaient très utiles et d'une très grande urgence, et qu'elles ont été faites avec la plus grande économie possible —

- Doc. 1 Projet de réparations appelé : "Plan, profil et élévation de la fontaine de la commune de Felletin".
 Détail du projet montrant des plans concernant un conduit et un petit regard (profil, plan coupe), la pyramide ornant la fontaine et le plan du bassin de la fontaine.
 Ce plan concerne vraisemblablement l'un des deux devis de réparations établis en 1786 et en 1798 pour la fontaine de la Pompe.

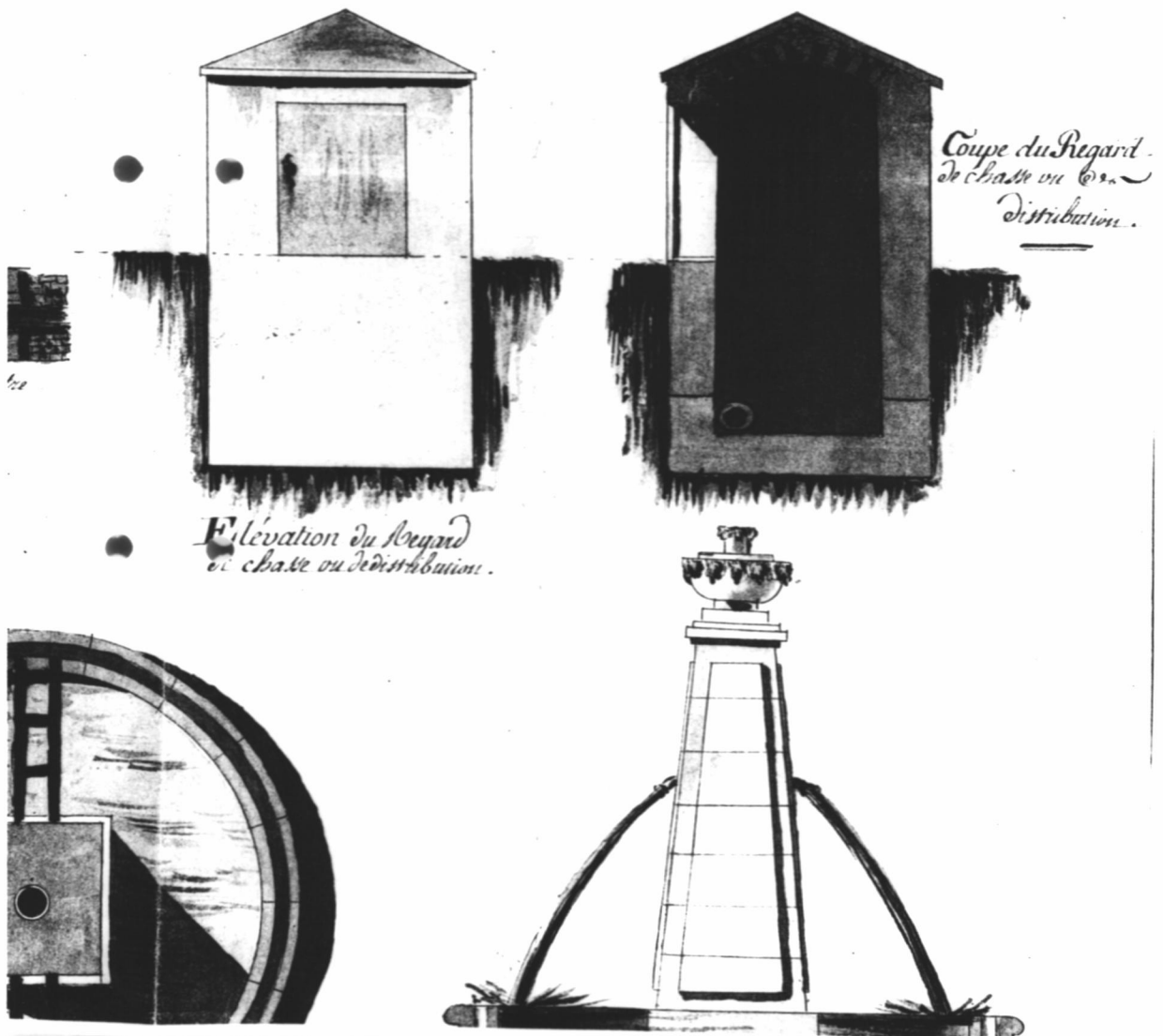
Repro. Inv. P. Rivière 04230264X



- Doc. 2 Projet de réparations appelé : "Plan, profil et élévation de la fontaine de la commune de Felletin".
Détail du projet montrant deux plans concernant le regard (coupe et élévation)
Ce plan concerne vraisemblablement l'un des deux devis de réparations établis en 1786 et en 1798 pour la fontaine de la Pompe.

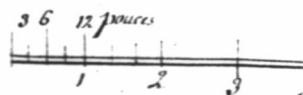
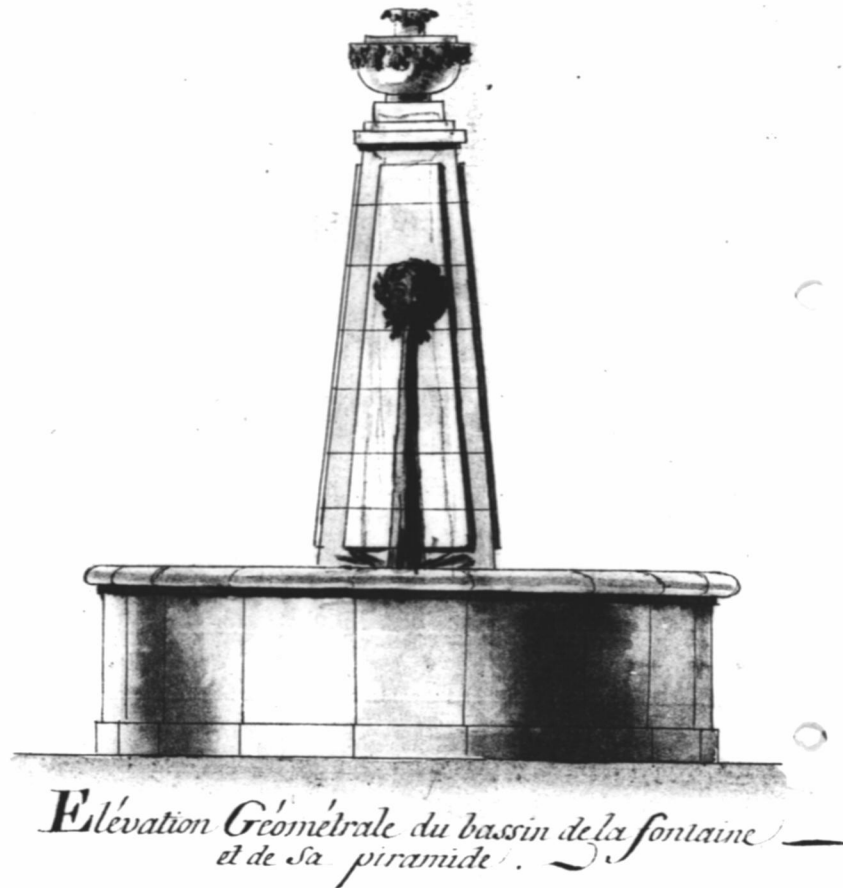
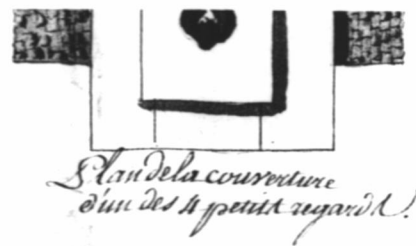
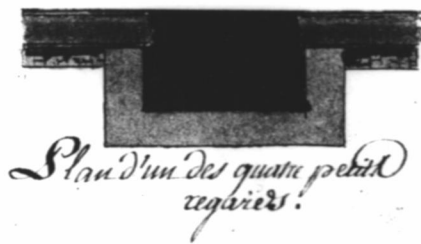
Repro. Inv. P. Rivière 04230265X

élévation de la de Felletin .



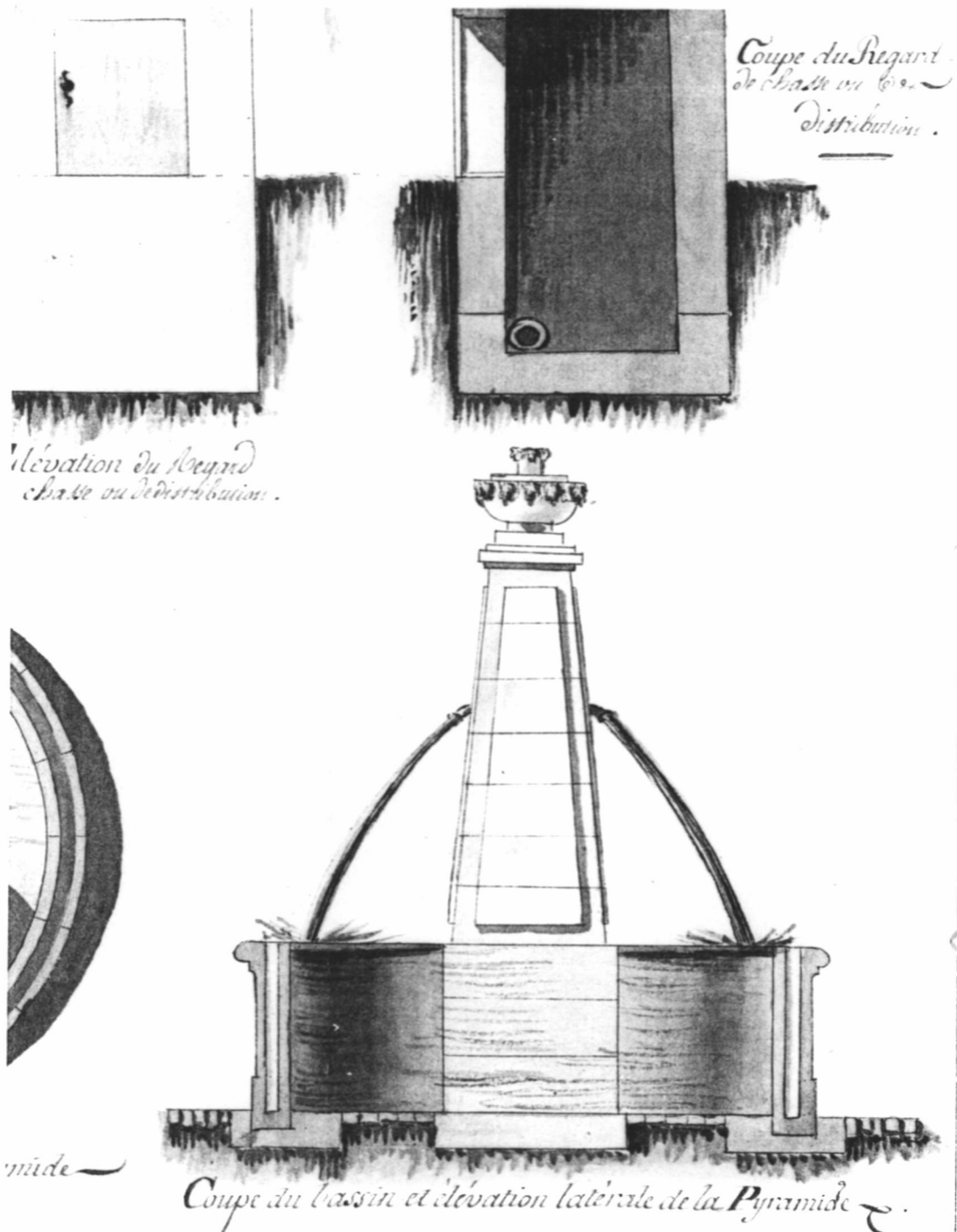
- Doc. 3 Projet de réparations appelé : "Plan, profil et élévation de la fontaine de la commune de Felletin".
 Détail du projet montrant l'élévation géométrale du bassin de la fontaine.
 Ce plan concerne vraisemblablement l'un des deux devis de réparations établis en 1786 et en 1798 pour la fontaine de la Pompe.

Repro. Inv. P. Rivière 04230267X



- Doc. 4 Projet de réparations appelé : "Plan, profil et élévation de la fontaine de la commune de Felletin".
 Détail du projet montrant la coupe du bassin et l'élévation latérale de la pyramide. Ce plan concerne vraisemblablement l'un des deux devis de réparations établis en 1786 et en 1798 pour la fontaine de la Pompe.

Repro. Inv. P. Rivière 04230266X



- Doc. 5 Projet de fontaine selon un croquis adressé par le ministère de l'intérieur (élévation et coupe)
Ce plan concerne vraisemblablement l'un des deux devis de réparations établis en 1786 et en 1798 pour la fontaine de la Pompe.

Repro. Inv. P. Rivière 04230263X

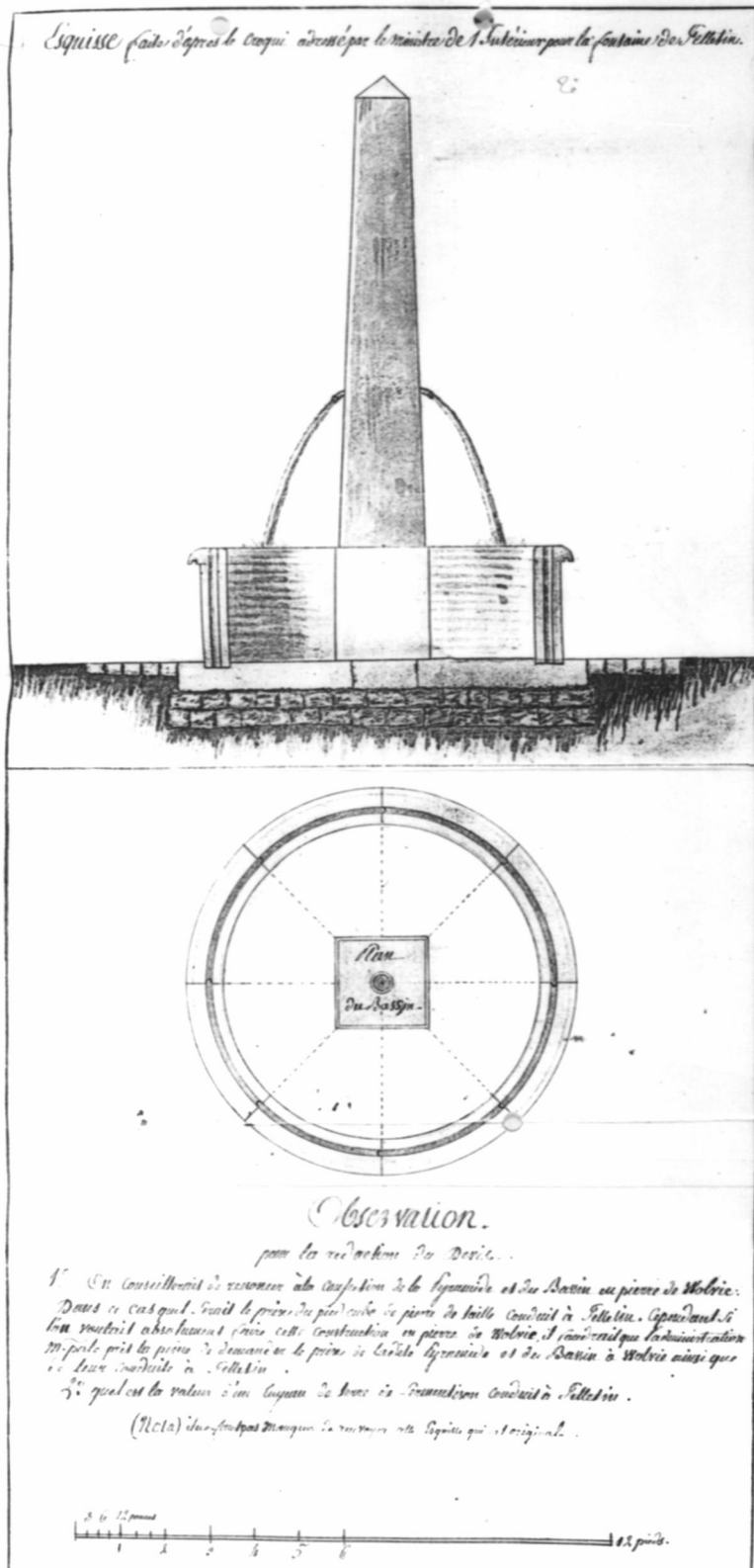


Fig. 1 Vue d'ensemble

Phot. Inv. P. Rivière 05230227XA
02230079X